

le Tambour du village

Février 2019







Bulletin municipal Vaux en Amiénois et Frémont







Sommaire

Editorial	Pages
Mot du Maire, Coin du Maire	3-4
Recensement, Infos nouveaux habitants	5
Internet Valois	6
Pouvoir d'achat, Travaux en cours	7
Réunions du Conseil municipal	8-13
Projet téléphonie mobile	14
Soyez vigilants	15
Incivilités	16
Boite à lire	17
Service voirie, Tri	18
Logement communal	19
Courses de vélos Fête de Vaux	20-21
Balade motos	22-23
Cérémonies 11 Novembre 2018	24-25
Le Père Noël	26-27
Repas Aînés 2019	28-31
Hommage aux Aînés	32
Etat civil	33
Télé assistance	34-35
Petite annonce, Recette	36-37
Marché Sicilien	38
Les Val'Heureux	39

Editorial

Le mot du Maire



Le dimanche 27 Janvier 2019, 56 personnes ont participé au repas des Ainés à la salle des Fêtes de la commune dans une ambiance festive animée par Mr Bruno SAUTY qui réside à Vignacourt et c'est un artiste de niveau national qui a ravi tous les convives, lesquels ont dégusté un excellent repas concocté par un traiteur de Vignacourt également. Chacun s'en est donné à cœur joie jusqu'à 18 H 30.

Je tiens personnellement à remercier Me Christine CHANEL et Me Christelle LEVERT déléguées aux festivités pour leur investissement sans faille et leur savoir faire. Les adjoints de la Commune, Alain CAUSSIN, Sébastien TARRATTE et François DENDELEUX qui ont remis en compagnie de leurs collègues féminines, Christelle LEVERT et Christine CHANEL, un beau cadeau à Renée et Louis puisqu'ils étaient les doyens du village. D'autre part, juste après Noël, les Ainés se sont vu offrir un colis qui d'après mes sources a beaucoup plu.

Cette année 2019 comme vous pouvez le constater, nous finissons la dernière tranche de l'effacement des réseaux qui seront terminés pour Avril, pour le bien-être et le bien vivre des habitants. Le coût de ces travaux s'élève à 750 000€ financés à hauteur 300 000€ par la Fédération d'Energie de la Somme, présidée par Jean-Claude MORGAND, par ailleurs déléqué de la commune de Vaux en Amiénois. Nous tenons à remercier la qualité de l'Equipe de la CEGELEC qui fait un travail remarquable et en étant à l'écoute de tous les riverains concernés qui apprécient beaucoup leur savoir-faire et leur investissement. Peu de communes du département de la Somme bénéficient à ce jour d'un tel équipement puisque toute la commune sera desservie et ce n'était que iuste dans la mesure où chacun acquitte les mêmes impôts, qui vous le remarquerez sans doute n'ont pas augmenté cette année encore.

Enfin pour terminer mon propos, je souhaite que la situation actuelle que vit la France s'apaise le plus rapidement possible en espérant vraiment que les populations les plus défavorisées pourront bénéficier dans un avenir proche d'un régime mieux adapté pour leur permettre de vivre dignement.

Cordialement le Maire Daniel LELEU

Le Tambour, Bulletin d'informations municipales Directeur de la publication : Daniel LELEU

Rédacteur en chef : Alain CAUSSIN

Membres du comité de rédaction : les membres du Conseil

municipal ainsi que,

Jocelyn NOURTIER et Joëlle CHADAL
eMail : mairie.vaux-en-amienois@laposte..net

Site internet
www.vaux-en-amienois.net
Ce site est fait pour vous,
aidez nous à le faire vivre
et découvrir.

Jocelyn NOURTIER webmaster@vaux-en-amienois.net







Le coin du Maire



3 ème rappel

Vous avez déjà reçu dans vos boîtes aux lettres à deux reprises une information vous demandant de déposer les papiers et les cartons dans les réceptabces situés à la sortie de la rue du Bout de Magnier et prochainement sur la dalle qui va être installée sous peu sur la parcelle de l'ancien château d'eau à FREMONT.

Le tri, c'est l'affaire de tous, c'est bon pour l'avenir de la planète, et bon pour notre porte monnaie car à titre d'exemple, les services d'Amiens Métropole ont baissé de 10% l'année dernière grâce à un tri effectué de façon responsable.

NB : sachez que les cartons et papiers ne seront plus ramassés par les services d'Amiens Métropole. Merci de votre collaboration.

Daniel LELEU

Site internet

www.vaux-en-amienois.net

Ce site est fait pour vous, aidez nous à le faire vivre et découvrir.

Jocelyn NOURTIER webmaster@vaux-en-amienois.net



Mairie

Permanence Mardi & Vendredi 17H30/19 H





Adresses mail

mairie.vaux-en-amienois@laposte.net

Téléphone03 22 51 99 19 **Fax**03 22 51 89 83





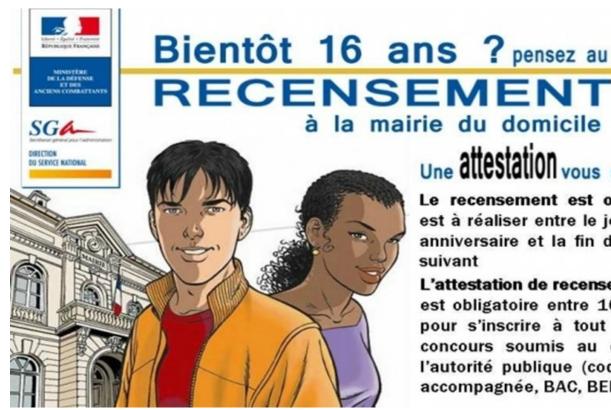
Rappel

Les réunions du Conseil Municipal sont publiques et ouvertes à tous les administrés

Votre présence est bienvenue, sous réserve de ne pas perturber le bon déroulement de la séance.







Une attestation vous sera remise

www.defense.gouv.fr/JD

Le recensement est obligatoire, il est à réaliser entre le jour du 16^{ème} anniversaire et la fin du 3ème mois suivant

L'attestation de recensement est obligatoire entre 16 et 18 ans pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

NFOS nouveaux habitants

Le Maire: Daniel LELEU

1er Adjoint : Alain CAUSSIN.

2ème Adjoint : Sébastien TARRATTE

3ème Adjoint : François DENDELEUX

Club des Val'Heureux, Président : Mr PETIT

Club de Gymnastique, Présidente: Mme Nicole DEMARQUE

Club de marche, Président Mr Michel CARRE (Mardi après-midi et jeudi

matin)

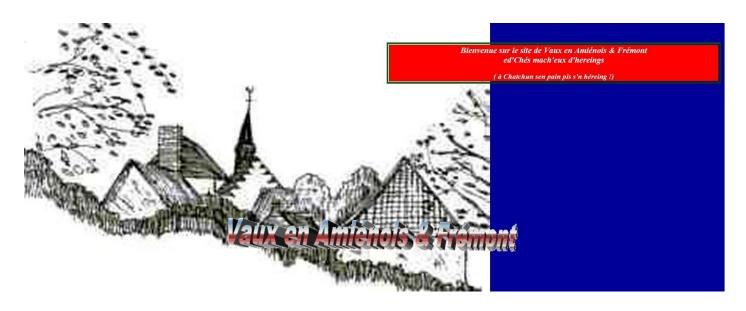
La Frémontoise: Présidente: Catherine BRANDICOURT

Rebels Story: Présidente: Annick DARCHY

Directeur de l'école : Mr Pierre Alain LAVILLETTE (RPI ST Vast/

VAUX)

Internet Valois





Le Site de votre commune www.vaux-en-amienois.net

Ce site a été conçu spécialement pour vous et notre commune de VAUX en AMIENOIS.

Plus de 5000 pages sont à votre disposition et vous permettent de suivre au plus près la vie du Village ...















Consultation des N° du Tambour depuis 1983 Livrets historiques divers Les Maires depuis 1790 Les réunions du Conseil municipal depuis 1983 Balades dans rues de Vaux & Frémont La revue de Presse depuis 1965 ...

Et de multiples autres sujets sont à découvrir lors de votre visite ...

Merci de nous communiquer vos documents d'archives, toutes aides et suggestions sont bienvenues.

Jocelyn NOURTIER



DOUZE IDEES POUR UN MEILLEUR POUVOIR D'ACHAT

Adapter les prix des produits en rayon aux coûts des matières premières agricoles (instaurer un prix de vente maximal sur tous les produits)

Supprimer la réforme du seuil de la revente à perte – La réforme du seuil de revente à perte de la loi Alimentation est entrée en vigueur le 1^{er} février 2019 et prévoit de relever de 10% le prix minimal auquel les distributeurs peuvent vendre une denrée alimentaire. Cette mesure avantage les commerçants, mais pas les consommateurs, ni même les agriculteurs.



Supprimer les commissions d'intervention en cas d'incident bancaire – Economie de 2,8 milliards d'euros

Simplifier le changement de banque Réformer les aides à la rénovation énergétique Appliquer le principe de pollueur-payeur Allonger la durée de garantie légale Encadrer les loyers en zones tendues Faciliter le changement de l'assurance santé (1,2

milliards d'économie)

Limiter les dépassements d'honoraires médicaux (650 millions libérés) Réformer l'apprentissage de la conduite et baisser le prix du permis Libéraliser la vente de pièces de carrosserie automobile

LE POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS



La CEGELEC entreprise retenue par la F D E de la Somme est à pied d'œuvre pour l'effacement du réseau. Il faut savoir que la route de VAUX à FREMONT sera fermée à la circulation pendant environ six semaines et une déviation sera mise sur place.

D'autre part, sur cette route les services d'Amiens Métropole vont effectuer des travaux importants pour remplacer les avaloirs qui ne fonctionnent plus ; de ce fait les risques d'inondation seront limités et bien sûr fonctionnels pour le bien-être de tous. Merci de votre compréhension

Le Maire

Daniel LELEU

Ps : d'après mes informations tous ces travaux devraient être terminés mi-Avril

Réunions du Conseil municipa/

Séance du 27 avril 2018

Le conseil municipal de Vaux en Amiénois légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 27 avril 2018, à 18 H 30 sous la présidence de Monsieur LELEU Daniel, Maire.

<u>Etaient présents</u> : Mme CHANEL

M. CAUSSIN, TARRATTE, BOIDIN, BRANDICOURT, GAMBIER, PREVOT

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent donnant pouvoir: M. DENDELEUX donne pouvoir à M. TARRATTE

Absente excusée : Mme LEVERT

Absent: M. POUSSART

1 - Vote du Compte Administratif 2017 :

Le conseil municipal procède à l'examen du compte administratif 2017 et arrête les résultats comme suit :

<u>Commune</u>: résultat de fonctionnement : 201 764, 73 euros résultat d'investissement : 80 983, 97 euros

Approbation du compte de gestion dressé par le receveur municipal, après avoir entendu lecture du compte administratif dressé par l'ordonnateur et avoir constaté la concordance entre la comptabilité du receveur et celle de l'ordonnateur,

Monsieur le Maire rappelle que le CCAS a été dissout en 2017 et que l'excédent pour 2017 est de 891, 46 euros, montant qui est ajouté à l'excédent de la commune..

Le conseil municipal vote, après que monsieur le maire ait quitté la séance conformément à la règle, le compte administratif CCAS de l'exercice 2016 par 10 voix Pour.

Le conseil municipal vote le compte administratif Communal de l'exercice 2017 par :

- 1 voix Contre, M. GAMBIER Philippe précise qu'il vote contre le compte administratif 2017 car les subventions ont été versées sans en avoir discuté et délibéré
 - 2 Abstentions,
 - 5 voix Pour

2 – Vote du Budget 2018 :

Le conseil municipal après un débat explicatif, sur proposition du maire procède au vote du budget Communal 2018 vote par : 6 voix Pour,

2 voix Contre : M. GAMBIER Philippe précise lors d'une réunion précédente on nous annonce un projet d'effacement des réseaux à 280 000 euros, alors qu'on nous annonce aujourd'hui un projet à 413 000 euros. Monsieur le Maire indique qu'il ne voit pas d'où vient ce chiffre de 280 000 € et que d'ailleurs celui-ci n'apparaît dans aucun compte-rendu, même si monsieur Gambier affirme le contraire. D'autre part, seul un prévisionnel avait jusqu'à présent été réalisé, qui ne tenait compte que d'une partie des travaux puisque toutes les rues n'avaient pas encore été répertoriées.

Monsieur Gambier indique alors que les comptes rendus de conseil sont pris n'importe comment et ne sont pas fidèles, ce à quoi monsieur Caussin réplique qu'il ne permet pas de mettre en doute la prise des comptes rendus. Ceux-ci sont pris par Gladys et lui-même et sont rédigés après concertation, afin d'être le plus fidèle possible. Ne pas le reconnaître signifie remettre en question le travail de la secrétaire de mairie et le sien et que plutôt que de critiquer de façon permanente, il conviendrait d'être un peu plus constructif et positif au bénéfice de l'intérêt commun, plutôt que d'être bien souvent contre tout par principe.

M. BOIDIN Philippe précise qu'au budget 2018 on budgétise en investissement au compte 2041582 un chiffre de 183 068 euros alors qu'on ne sait pas à quoi correspond exactement ce chiffre, M. Sébastien TAR-RATTE indique que lors de l'énoncé des chiffres au moment de l'explication du budget si il y avait des questions pourquoi ne s'est-il pas manifesté de plus, au moment du vote il est contre le budget, alors que les chiffres ont été expliqués lors de l'énumération de ces montants.

1 Abstention le budget qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes : 481 398 euros

Section d'investissement

Dépenses et recettes: 472 227 euros

Il est conseillé de prendre contact aves les services d'Amiens Métropole concernant la cotisation au service incendie

Il est proposé de rembourser par anticipation le prêt de 50 000 euros, dans la mesure où le capital restant dû s'élève à 25 000 euros et que les taux d'intérêts de l'époque étaient trop importants.

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les trois taxes qui se présentent ainsi :

Taxe habitation Taxe foncière bâti	Année 2017 14, 78 % 26, 61 %	Année 2018 14, 78 % 26, 61 %
Taxe foncière non bâti	47, 00 %	47, 00 %

Le conseil municipal décide d'accorder pour cette année les subventions suivantes, celle-ci seront versées lorsque les associations déposeront en mairie leur compte administratif 2017 ainsi que leur projet de budget pour l'année 2018, Monsieur le Maire fait savoir que trois associations ont déjà déposé leur demande de subvention sous forme de tableau :

La Frémontoise : 500 €Club des Val'Heureux : 800 €Coopérative scolaire : 750 €AVF Sports Loisirs et Culture : 400 €Association Rebels Story : 150 €Forain Garnier : 280 €Forain Mairesse : 410 €

3 - Convention relative à la plate forme multi-services :

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers d'un courrier d'Amiens Métropole concernant une convention relative à la plate forme multi service, ce service commun compétent en matière de maîtrise d'œuvre peut désormais être mis à disposition des communes membres d'Amiens Métropole pour l'exercice de leurs compétences

Pour bénéficier de ces services, il convient de passer une convention entre la communauté d'agglomération Amiens Métropole et la commune. Cette convention est gratuite et la commune n'a aucune obligation d'utilisation. Seules les prestations réalisées sont payantes.

Le conseil municipal approuve par Huit voix Pour et Une Abstention cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

4 – Convention centrale d'achats :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier des services d'Amiens Métropole concernant une convention de centrale d'achats. Cette centrale d'achat consiste à mettre à la disposition de ses adhérents des accords-cadres à bons de commande en matière de fournitures, de services, voire de travaux, en vue de leur permettre de passer directement des commandes et de s'acquitter du prix à la livraison ou à la réception.

Les adhérents à la centrale d'achat conservent leur liberté de commande

La convention constitutive de la centrale d'achat AMCA est approuvée et le Maire est autorisé à la signer par huit voix Pour et Une Abstention.

5 - Bon d'achat à M. NOURTIER Jocelyn:

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'offrir un bon d'achat d'une valeur de 150 euros à M. NOURTIER Jocelyn, pour son aide à la rédaction du document de la manifestation des 12 et 13 mai, ainsi que son aide pour le tambour, etc....

Les conseillers après avoir entendu Monsieur le Maire sont favorables à l'unanimité.

6 – Rebouchage du nid de poule chemin de St Vast.

Le rebouchage des nids de poule doit être effectué par les services d'Amiens métropole qui ont été contactés par monsieur le Maire début mars 2018. Il faut savoir cependant qu'il faut laisser le temps au temps de façon à œuvrer sereinement. On attend une intervention de la métropole mais le nid de poule le plus gênant sera rebouché par les employés communaux. Dans la semaine qui vient.

La plateforme multi-services sera efficace rapidement.

Cette explication du Maire ne convient pas à un conseiller qui estime, selon lui, que le premier magistrat décide sans concertation, ce qui est loin d'être le cas.

Monsieur BOIDIN Philippe indique qu'il est dommage que Monsieur le Maire décide ce qui est traité ou pas.

Fin de séance : 20 h 45.



Séance du 29 juin 2018

Le conseil municipal de Vaux en Amiénois légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 29 juin 2018, à 18 H 30 sous la présidence de Monsieur LELEU Daniel, Maire.

Etaient présents : Mme LEVERT

M. CAUSSIN, DENDELEUX, BRANDICOURT, GAMBIER, POUSSART formant la majorité des membres en exercice.

Absents pouvoir: Mme CHANEL donne pouvoir à Mme LEVERT

M. PREVOT donne pouvoir à M. POUSSART M. TARRATTE donne pouvoir M. CAUSSIN M. BOIDIN donne pouvoir à M. GAMBIER

Monsieur GAMBIER Philippe indique que le compte rendu est fait en omettant des choses, et se demande pourquoi les notes qu'il a adressées ne sont pas dans le compte rendu.

Monsieur POUSSART Michel, indique qu'il n'était pas présent lors de la dernière réunion mais demande à Monsieur le Maire, si ce que Monsieur GAMBIER Philippe a écrit est cohérent.

Monsieur le Maire précise que le compte rendu est cohérent et qu'il ne sera pas modifié. Pour un compte rendu il y a des règles, on ne fait pas sa propagande, Monsieur GAMBIER Philippe indique qu'il est un élu qui s'inquiète des dépenses. Monsieur LELEU lui fait remarquer que la situation financière est saine, voire très saine.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un point est à rajouter à l'ordre du jour il s'agit de la taxe à l'hectare.

1 – <u>Effacement du réseau électrique en présence du Président de la FDE Jean-Claude MOR-GAND, délégué de la commune</u>:

Monsieur le Maire informe les conseillers que Monsieur MORGAND ne sera pas présent à la réunion, Monsieur le Maire indique aux conseillers que les conventions concernant l'enfouissement des réseaux doivent être signées rapidement afin de déclencher la procédure pour la mise en route des travaux qui devraient commencer en octobre 2018. Après un débat précisant quelques modalités quand à l'enfouissement des réseaux, Monsieur POUSSART Michel demande s'il est possible de ne pas mettre de candélabres devant le terrain de sport rue Guilbert ou s'il y a la possibilité d'installer une horloge, afin d'éviter les bruits trop tardifs.

Monsieur GAMBIER rappelle qu'il y a moins 25 % sur les ampoules et non sur les candélabres, et que le prix de départ annoncé était de 280 000 euros.

Monsieur le Maire indique que la différence vient des rues non prises en compte dans le premier projet remis et du prix des leds.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les conventions d'enfouissement des réseaux et donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire donne lecture des propositions de la banque pour un emprunt de $150\,000$ euros dans les conditions suivantes :

Sur 15 ans au taux de 1, 60 %, échéances annuelles de 11 327 euros, intérêts cumulés de 19 910 euros Sur 10 ans au taux de 1,18 % échéance annuelles de 15 990 euros, intérêts cumulés de 9 906 euros Un rendez vous sera pris avec la banque afin de finaliser le projet.

2 – <u>Devis assainissement logement communal</u>:

Monsieur le Maire donne lecture du devis de la Société Crinquette de Villers Bocage, concernant la réhabilitation de l'assainissement du logement communal car celui-ci est arrivé à saturation, les conseillers après avoir entendu lecture de ce devis donnent à l'unanimité in accord de principe, mais se demande si la société à bien suivi l'étude des sols du projet car il n'est pas possible de faire un puisard à 3 mètres et surtout d'y déverser les eaux de pluies le terrain n'est pas fait pour ça, car il faut creuser à plus de 10 mètres pour avoir la craie, Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il va reprendre contact avec la société Crinquette au plus vite afin de réétudier le projet.

3 – Délibération concernant les demandes de subventions :

Monsieur le Maire informe les conseillers que les diverses associations ont déposé en mairie une demande de subvention accompagnée de leurs compte administratifs 2017 ainsi que leur budget 2018.

Après avoir consulté ces demandes de subventions, Monsieur GAMBIER Philippe précise qu'une association en l'occurrence le Club des Val'heureux demande une subvention mais que celle-ci n'apparait ni dans le compte administratifs ni dans le budget, et surtout qu'il présente un budget équilibré, donc au final qu'il n'ont pas besoin de subvention.

Monsieur POUSSART Michel indique que le Club des Val'heureux présente un solde de 12 000 euros en caisse et demande une subvention de 800 euros cela n'est pas logique.

Néanmoins, toutes les demandes sont conformes aux montants précédemment décidés en Conseil.

Monsieur le Maire met au vote le taux de subventions à chaque association

Monsieur LELEU, Maire de la commune, précise que le club des Val'Heureux a fait un don de 1600 euros à la commune pour l'organisation des manifestations des 12 et 13 mai 2018 pour les commémorations du XXe siècle. En outre, le club des Val'Heureux a organisé une soirée musicale à la salle des fêtes communale pour un montant de 400 euros à sa charge. Le club des Val'heureux a également pris une part importante pour l'organisation et la réalisation pour la manifestation des 12 et 13 mai 2018 (montage de barnum, des tables, des chaises et s'est chargée du service à table le 13 mai 2018).

Une majorité des adhérents du club des Val'Heureux organise aussi la course cycliste le samedi de la fête de la commune. D'autre part, la réalisation des voyages en France et à l'étranger nécessite l'obligation d'avoir une réserve financière pour les acomptes des cars, des avions et la réservation des hôtels et des restaurants. C'est une nécessité pour être en mesure d'organiser ces voyages qui ont un prix très compétitif.

L'Association « La Frémontoise » va présenter les documents nécessaires pour obtenir une subvention.

Association Rebels Story : 150 euros accordés à l'unanimité Club de Gym : 400 euros accordés à l'unanimité USEP Ecole : 750 accordés à l'unanimité

Club des Val'heureux : 800 euros accordés par 4 Contre, 7 Pour

4- <u>Délibération concernant les questions diverses à poser 72 heures avant la réunion</u> :

Monsieur le Maire propose aux conseillers de prendre une délibération pour les questions diverses soient reçues 72 heures avant les réunions. Monsieur POUSSART Michel réplique à Monsieur le Maire « Faite ce que je dis ne faites pas ce que je fais », puisque des points sont parfois ajoutés à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire indique qu'il a parfaitement le droit d'ajouter un point à l'ordre du jour en fonction de l'actualité, mais que s'agissant des questions diverses un temps est nécessaire pour préparer la réponse.

Il est parfois nécessaire de rajouter un sujet à l'ordre du jour en fonction de l'actualité et de l'arrivée de dossiers de dernière minute. (Dixit Monsieur le Maire)

Il est rappelé qu'à la dernière réunion une question a été posée concernant le rebouchage des nids de poule, et qu'il n'y a toujours pas de réponse à cette question.

Monsieur le Maire précise que suite à la dernière réunion d'Amiens Métropole, il apparaît que les voies sont classées en deux catégories, les voies communautaires et les autres. Si l'entretien des premières est réalisé par Amiens métropole, c'est à la commune d'assurer l'entretien des autres voies.

En conséquence, il sera donc demandé aux employés communaux d'allez chercher de l'enrobé à froid et de reboucher les nids de poule.

5 - Taxe à l'hectare:

Monsieur le Maire informe les conseillers que la taxe à l'hectare ne sera plus appliquée par la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie étant donné que nous faisons partie désormais d'Amiens Métropole; Il propose que ce soit maintenant la commune qui perçoive cette taxe et de l'appliquer à l'entretien des chemins,

Monsieur GAMBIER Philippe rappelle que la commune perçoit des impôts et qu'une partie de ces impôts doit être destinée à l'entretien des chemins ce qui ne lui semble pas être le cas actuellement.

Monsieur le Maire rappelle que dans le Budget 2018 une enveloppe a été créée pour l'entretien des chemins et qu'en plus de cette enveloppe, les recettes provenant de la taxe à l'hectare seront consacrées à l'entretien des chemins. Après ce débat qui avait valeur d'explication, le Conseil Municipal applique cette taxe par 7 voix pour et 4 voix contre.

Fin de séance: 19 h 50.

Séance du 10 Juillet 2018

Le conseil municipal de Vaux en Amiénois légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 10 juillet 2018, à 18 H 30 sous la présidence de Monsieur LELEU Daniel, Maire. Etaient présents : Mme LEVERT, Mme CHANEL

M. CAUSSIN, TARRATTE, DENDELEUX, BOIDIN, BRANDICOURT, GAMBIER, POUSSART

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent donnant pouvoir : M. PREVOT donne pouvoir à M. GAMBIER

1 - Délibération Emprunt pour les travaux d'enfouissement des réseaux

Monsieur le Maire indique la nécessité de voter l'emprunt concernant l'enfouissement des réseaux conformément au projet présenté et remet à chaque élu une simulation de prêt effectuée par le Crédit Agricole.

Cette simulation compare trois options en fonction de la durée : 10, 12 et 15 ans.

M. POUSSART et GAMBIER indiquent que le Conseil s'est déjà réuni à trois reprises sur ce sujet et a déjà voté.

M. DENDELEUX répond qu'il s'agissait d'un accord de principe, que les taux sont fluctuants et qu'afin de pouvoir désormais instruire le dossier au sein de la banque il convient de voter en précisant dans le compte rendu le taux choisi, ainsi que la durée et le montant.

Monsieur le Maire propose donc :

Capital emprunté : 150 000 euros

Taux : 1.47% Durée : 12 ans

Echéance annuelle : 13709.20 euros.

Les élus votent et donnent leur accord à l'unanimité.

Monsieur BOIDIN remet alors à chaque élu un courrier à la demande de madame FAUQUEMBERGUE

2 - <u>Conjointement avec le Conseil municipal de St VAST en Chaussée, Réunion projet de fusion des deux communes</u>

Monsieur le Maire, indique que monsieur le Maire de St Vast étant empêché, celui-ci a demandé à ce que cette réunion soit reportée à une date ultérieure. Le point sera donc abordé à la prochaine réunion.

Monsieur le Maire rappelle alors que sur ce sujet une réunion avec les habitants est prévue afin d'informer sur le projet et de recueillir les avis de chacun.

Une discussion s'ensuit, consécutive à une pétition signée par quatre élus qui a circulée dans la commune contre ce projet. Messieurs POUSSART et GAMBIER indiquent qu'ils n'étaient pas au courant d'une quelconque concertation avec la population et que lors de la réunion, ce qui pourtant avait été prévu en réunion de Conseil.

Monsieur DENDELEUX rappelle qu'au contraire il a toujours été prévu d'associer la population et monsieur CAUSSIN rappelle la chronologie du projet à savoir :

Présentation du projet de fusion par monsieur MANABLE lors d'une réunion à laquelle étaient présents des élus des deux villages

Echanges au sein de chaque Conseil afin de recueillir l'avis de chacun, ce qui a été fait dans notre commune à plusieurs reprises (voir le compte rendu du 9 février)

Puis, si le projet semble réalisable, d'associer la population de chaque village par une réunion d'information afin de recueillir les avis.

Monsieur CAUSSIN ajoute qu'aucun élu ne pouvait ignorer ce point abordé à de nombreuses reprises. Chaque élu a d'ailleurs été amené à donner nominativement son avis lors du Conseil du 9 février dans lequel il a été rappelé cette nécessité.

Concernant la position de monsieur MANABLE, monsieur DENDELEUX rappelle que celui-ci n'était pas contre le fait de réunir les habitants, bien au contraire, mais simplement opposé, de façon générale à un référendum.

Conformément à ce qui a été dit au dernier Conseil, une réunion aura bien lieu avec les habitants. Celle-ci est prévue le 14 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 19h05.

Réunion du conseil municipal du 4 octobre 2018

Le conseil municipal de Vaux en Amiénois légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 04 octobre 2018, à 18 H 30 sous la présidence de Monsieur LELEU Daniel, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mmes LEVERT et CHANEL; M. CAUSSIN, DENDELEUX, BOIDIN, GAMBIER, POUSSART, PREVOT

Absents: Mrs. BRANDICOURT et TARRATTE qui donne pouvoir à Monsieur CAUSSIN.

1 : Monsieur le Maire a demandé à Monsieur LESCOT, propriétaire indivis sur la commune de venir présenter sa position par rapport à l'élargissement souhaité à l'entrée du chemin Jacques.

Monsieur LESCOT explique que : « la première entrée a pu être élargie car celle-ci était prévue dans le PLUI et que les plans avaient alors été arrêtés. Par contre, il n'est plus aujourd'hui possible de changer quoi que ce soit. »

En effet, les parcelles doivent être d'une contenance maximum de 700m² dans la mesure où il n'y a pas de tout à l'égout, sinon cela aurait même été 600m². On ne peut donc pas élargir.

Il explique également avoir eu le même questionnement pour des parcelles lui appartenant dans un autre village et pour un projet identique et qu'aucun changement n'a été possible.

Il précise que, de plus, la plupart du temps la double voirie n'est pas acceptée et que les sens uniques sont privilégiés.

La pointe est donnée par les consorts LESCOTS à la mairie.

Monsieur le Maire, après l'avoir écouté, remercie Monsieur LESCOT d'avoir donné cette pointe de terrain qui facilitera l'accès pour les agriculteurs.

2 : Sur le Sens unique rue des routieux

Monsieur le Maire indique qu'il y a trois fois plus de voitures rue du Flagard que rue de l'épinette

Alain CAUSSIN propose de poser un miroir dans l'angle de la maison de la famille ANDRIEUX afin de voir ce qui vient de droite.

Hervé PREVOT propose un stop en haut de la rue.

Tous indiquent que se posera sûrement un problème de stationnement une fois les constructions achevées.

Après avoir écouté chacun, Monsieur le Maire propose au vote le sens unique dans le sens de la montée.

POUR : 6 (MMES LEVERT, CHANEL et MRS LELEU, CAUSSIN, DENDELEUX, TARRATE)

CONTRE: 2 (Mr GAMBIER, PREVOT)

Abstentions: 2 (MRS BOIDIN et POUSSART)

3: Commission chemin

Plusieurs agriculteurs soucieux de l'entretien des chemins souhaitent attirer l'attention de Monsieur le Maire sur ce point.

La campagne de pommes de terre et des betteraves commençant, Monsieur le Maire propose une réunion de la commission chemin et propose à monsieur GAMBIER qui accepte de la présider. Il est convenu que celle-ci se réunira le 19 octobre à 20h30.

La séance est levée à 19 h 30.

En Projet

Depuis quelques mois et à la demande de plusieurs habitants qui se plaignent d'une très mauvaise réception en téléphonie mobile, nous étudions la possibilité de l'implantation d'une antenne relais. Le lieu de l'implantation a été choisi en fonction des contraintes de réception et de camouflage pour préserver l'aspect esthétique. Il s'agit de la cavée. En effet, ce relais devrait recevoir les émissions par les antennes de la Zone industrielle, de Coisy et de St Vast.

Peut-être avez-vous à deux reprises aperçu dans le ciel un ballon gonflé à l'hélium. Ce ballon suivi d'un drone permet de réaliser les mesures nécessaires et ainsi de calculer la hauteur de l'antenne relais.

L'opérateur chargé de la réalisation est FREE Mobile. Nous espérons que prochainement la couverture soit améliorée et que cette installation attire également d'autres opérateurs pour un meilleur service à tous.







Depuis quelques jours, un véhicule est aperçu sur le Doullennais et le Ponthieu, sur les lieux de cambriolages,

La gendarmerie nous demande d'être vigilants concernant le véhicule suivant:

RENAULT Mégane, phase 2, blanc immatriculé BT-280-JA ou BD-280-JA

En tout état de cause, n'intervenez pas vous même et faites le 17.

D'autre part, la gendarmerie nous informe qu'un jeune garçon accompagné de son père font du portes à portes au prétexte de vendre des mouchoirs pour mieux gagner la confiance des gens et en profitent pour les dérober. Il y a quelques jours sur le secteur d'Acheux.

Ce mode opératoire n'est pas isolé car il a déjà été repéré sur les communes de Vaux et de St Vast, cette fois par une jeune fille mineure qui a été arrêtée depuis.

HALTE AUX INCIVILITES DE TOUS GENRES



Mon propos s'adresse aux personnes concernées ou qui peuvent se sentir concernées.

Tout d'abord il faut savoir que tous les lundis matin, nos Agents, Jean-François et Florent doivent faire le tout du territoire qui s'étend, excusez du peu sur 1100 hectares. Pourquoi ? tout simplement pour évacuer tous les détritus qui jonchent notre commune, ça va des emballages de Mac Do, aux bouteilles, aux canettes de bière, mais ce n'est pas tout, on trouve aussi de la laine de verre c'est formellement interdit, de vieux frigos et appareils de même acabit ; cette façon de faire est strictement interdite par la loi, finalement et il n'est pas question d'accuser qui que ce soit va à l'encontre du civisme et de la préservation de la planète.

Nous avons conscience que ce ne sont pas les habitants de notre commune mais si vous êtes témoin de ces actes, n'hésitez par à le signaler à la Mairie.

Dans un autre domaine et vous en êtes certainement les témoins privilégiés, vous pourrez remarquer comme nous que les champs cultivés voient d'année en année des empiétements sur le domaine public. En effet, il y a encore des bornes mais beaucoup ont disparu, c'est la raison pour laquelle notre territoire se dégrade à vitesse

grand V et pourtant qu'elle est belle notre vallée.

Un jour viendra où la route sera labourée et tout ça pour gagner quelques dizaines de centimètres et détruire de façon définitive notre paysage, pourtant si attrayant.

Mon souhait serait que chaque agriculteur respecte son périmètre d'exploitation. Oui je sais que notre territoire accueille des agriculteurs venus des communes voisines, mais c'est encore là l'affaire de chacun d'entre nous de ne pas « DEPASSER LES BORNES », en restant vigilants et constructifs.

Puisse mon message être entendu pour que tout rentre en ordre dans l'avenir de façon à préserver notre éco-système.

Je compte sur vous tous à ce sujet très préoccupant et surtout désolant. Pensez à nos employés qui perdent leur temps pour rien, au détriment de la collectivité.

Daniel LELEUMaire de Vaux en Amiénois





Installée depuis deux mois cette boîte à livres se trouve dans l'ancien abribus fermé par une porte colorée mais accessible 24 H sur 24 H.

Le principe est simple, sur les étagères confectionnées par nos deux Agents, nous avons mis des revues, des bandes dessinées et des livres pour tout public.

Il suffit de se servir, de prendre le temps de lire et de remettre ces livres au même endroit, c'est gratuit.

A cette occasion, vous pouvez aussi déposer des livres qui ne vous servent plus et ainsi participer activement à la culture et accéder à l'actualité tout en pouvant apprécier les différents auteurs de la littérature française.

Service Voirie

Le service voirie d'Amiens métropole est venu travailler pendant quinze jours dans la commune. Pelles, pioches et gros camion aspirateur pour nettoyer à fond toutes les canalisations. Nous avons été impressionnés par le volume retiré : <u>22 tonnes</u>. Tout n'est pas encore terminé. Il reste à creuser deux puits d'infiltration de 8 et 13 mètres de profondeur.

En plus, tous les avaloires ont également été nettoyés et parfois même re-cimentés un à un. Les chapeaux ont été refaits et macadamisés.

Nous mettons tout en œuvre pour que les inondations ne viennent plus pénaliser notre centre bourg.



Depuis quelques mois, le tri à changé. Il y a maintenant un nouveau container pour le verre, beaucoup plus silencieux pour ne pas gêner les voisins et un container pour le carton.



Container pour le CARTON Container pour le VERRE

A partir du printemps 2019, les containers Espaces verts ne seront plus ramassés par les employés communaux.

Par contre, vous pourrez déposer vos déchets de tonte et de taille dans un container qui se situera à l'emplacement de l'ancien château d'eau.

En effet, la plateforme sera réalisée en mars par l'entreprise CRINQUETTE. Le dépôt et le retrait des containers seront gérés par les services d'Amiens métropole.

Assainissement du logement communal

Jean François THILLOY, qui occupe le logement communal avec sa famille, a constaté depuis quelques mois des dysfonctionnements graves de l'assainissement communal. Il a donc été décidé en conseil municipal de mettre cet assainissement aux normes actuelles.

C'est l'entreprise CRINQUETTE qui se charge de la partie extérieure et de l'enfouissement.

Pour une parfaite mise aux normes, nous avons également mis à neuf l'ensemble des évacuations intérieures.

Ce chantier important, mais nécessaire, permet de préser-

ver le patrimoine communal.













Cérémonie du 11 novembre



Après le discours et dépôt de la gerbe



Commémoration au cimetière







La salle des fêtes était comble ce jour-là, le Père Noel a rendu visite aux enfants de la commune.

48 cadeaux ont été distribués par le Père Noel, fidèle au poste depuis de nombreuses années, ce qui a fait la joie des enfants.

Petits et grands ont ensuite dégusté le vin chaud, apprécié le chocolat et la brioche offerte par la commune.

Les enfants ont été très gâtés car le lundi 11 décembre, ils ont pu assister au spectacle au cirque d'Amiens, offert par la municipalité, le SISCO et Amiens métropole.

Christelle LEVERT et Christine CHANEL

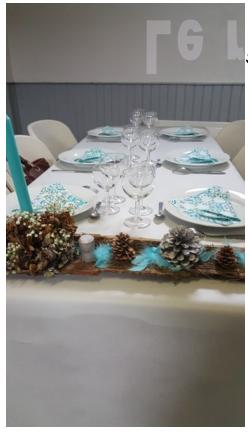


le père-Noël?





Le repas de aînés



Présentation soignée (merci à Christine et Christelle) et Menu très apprécié





Des participants nombreux





2019





Un repas délicieux! Après un bon repas...



Ouverture du bal pour...

Repas des Ainés du dimanche 27 Janvier 2019

56 personnes ont participé au repas des séniors dans la salle des fêtes municipale.

Les Valoises et les Valois ont pu déguster l'excellent repas concocté par un traiteur de Vignacourt.

Les doyens de la commune présents ce dimanche ont été mis à l'honneur par la municipalité, il s'agit de Mme **Renée Grenier** et Mr **Louis Dupuis** qui ont reçu chacun un cadeau.

Mr Sauty a de son côté animé cet après-midi dansante et chacun s'en est donné à cœur joie.

D'autre part, 43 colis ont été distribués quelques jours après Noël aux personnes qui avaient choisi cette formule.

Christine CHANEL & Christelle LEVERT



Place à la danse !





... une journée bien réussie!



Honneur à nos aînés



A l'occasion du repas des aînés nous avons célébré nos doyens. Le Courrier Picard était présent. C'était bien la moindre des choses tant l'évènement est important!

Autour de tables nappées aux couleurs des corbeilles fleuries, 62 personnes ont participé au banquet offert par la commune en l'honneur de nos aînés.

Dans cette atmosphère chaleureuse, le maire, entouré d'élus et des représentants des associations ont mis à l'honneur les doyens :

Renée GRENIER et Louis DUPUIS.

Les naissances

Camille FEUILLETTE le 14 Juillet 2018
Paul PRUVOST le 10 Août 2018
Charly NIOPEL le 02 Octobre 2018

Mariages

Guillaume DUPIRE et Adeline LELEU le 09 Juin 2018 Alexis DERYCKE et Marie FALAMPIN le 30 Août 2018

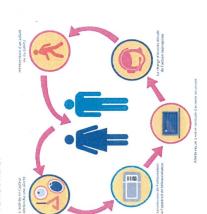
Ils nous ont quittés

Eric QUERE le 10 Novembre 2018



TELEASSISTANCE

handicap, de rester à son domicile en 7jours/7 quel que soit le problème personne âgée ou en situation de permet d'obtenir rapidement de La téléassistance permet à une l'aide ou du secours 24h/24 et toute sécurité et sérénité. Elle rencontré.





de prévenir un certain nombre de

PREVENTION

de prévention sont mises en place afin Des actions individuelles et collectives

- Isolement,
- Dénutrition,
 - Chutes ...

Nous contacter

7 rue Philippe Louis 80610 SAINT OUEN

🖳 mad.asvn@sfr.fr

Service de Soins

à Domícile 80

Aide et Soins

Infirmiers à

Domicile

Accueil physique et téléphonique du Lundi au Vendredi

de 08h00 à 12h00

d'Accompagnement Service d'Aide et

à Domicile

Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile

08 DSA DASA92

de 14h00 à 17h00

Informations juridiques

Téléassistance

Prévention

Service de

Nom: Association Aide et Soins à Domicile 80

SIRET: 32807129500062

FINESS: 800005837

Code APE: 8810 A

Statut : association loi 1901 à but non lucratif

Président: Monsieur Pierre DANVIN

Agrément SAP délivré par la Préfecture de la Somme le 30 décembre 2016.

Autorisation délivrée par le Conseil Départemental de la Somme le 22 mars 2005

Autorisation délivrée par l'ARS le 5 janvier 2017

Adhérente à l'URIOPSS





SI01 version D 04/04/2018



SPASAD

SERVICE POLYVALENT D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE

d'Accompagnement à Domicile et le Service de Soins Infirmiers à Domici-Il rassemble le Service d'Aide et

Objectifs:

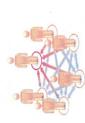
pération entre les professionnels Développer une coordination et coointervenant au domicile,

Favoriser la complémentarité des surer un accompagnement continu services d'aide et de soins afin d'aset adapté,

Développer des actions de préven-

Zone d'intervention

Canton de Flixecourt et ses environs.



Partenaires : Portage de repas, équipe spécialisée Alzheimer, accueil de jour, EHPAD...

SSIAD

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

Nos aides-soignants interviennent à domicile pour des soins de nursing.

Selon les besoins, des actes infirmiers seront réalisés en coordination avec les différents professionnels paramédicaux et médicaux.

Objectifs:

Accompagner les personnes en fin de vie. Faciliter le retour d'hospitalisation, Retarder l'entrée en institution, Prévenir la perte d'autonomie,

Prestations:

Soins d'hygiène, Soins corporels, Prévention...

adultes en situation de handicap présentant une Public : personnes âgées de plus de 60 ans ou pathologie chronique.

Admission : sur prescription médicale et sur évaluation de l'infirmière coordinatrice. Coût: pris en charge par l'assurance maladie.

Equipe:

Mme VANHUSE Karine Infirmière coordinatrice Mme CHLON Karine : Secrétaire de direction 14 Aides-soignants



D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE SERVICE D'AIDE ET SAAD

sonnes à domicile dans les actes essentiels et Nos auxiliaires de vie accompagnent les perordinaires de la vie quotidienne.

Prestations:

Aide à la toilette, aide à l'habillage, Aide aux repas,

Entretien de domicile et de linge, Aide aux courses... Public: personnes âgées de plus de 60 ans ou adultes en situation de handicap.

Admission: sur devis et contrat de presta-

Mode d'intervention:

Mandataire : vous êtes l'employeur de votre Prestataire: vous êtes client de l'association,

Coût: possibilité de prises en charge par le Conseil Départemental (APA ou PCH) ou par les caisses de retraite (CARSAT, MSA...).

Madame MECHEGHEB ELZabeth; Cachee de ad Madame Moyo ALELE: Responde el acheur Madame MOURET Martine: Agent de bureau Madame LOUETTE Florence : Comptable 50 auxiliaires de vie et aides à domicile

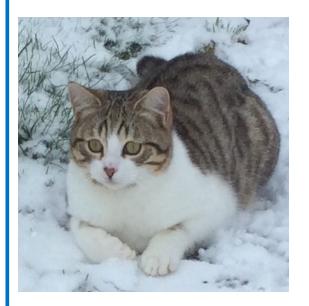
Petites annonces

En août 2 chatons mâles de un mois ont été abandonnés dans mon jardin

Nous nous en sommes occupés, les avons fait castrer, Ils sont toujours ensemble et ne se quittent jamais. Comme l'a fait remarquer mr Bove le vétérinaire, ils sont hyper gentils et équilibrés. Nous souhaiterions leur trouver une famille aimante ou ils pourraient continuer à grandir à deux.

Nous sommes à votre disposition pour venir les voir à FREMONT

Corinne DURDYN 06 85 08 14 54



La période de la taille des arbres est arrivée. Nos employés communaux s'y emploient. Il ne faut pas négliger le verger communal.

Nous recherchons le concours d'un habitant qui pourrait apprendre à Jean-François et Florent l'art de la taille des fruitiers.

N'hésitez pas à vous manifester en mairie;

Merci d'avance

Alain CAUSSIN

Si t'es d'ichi!

Tarte au libouli

Ingrédients

- · Pour la pâte
- 10 g de levure fraîche
- 10 d de lait
- 250 g de farine
- 1 oeuf
- · 60 g de beurre
- · 1 jaune d'oeuf
- 1/2 cuillère à café de sel

- Pour la crème libouli
- · 3 oeufs
- 100 g de sucre
- 50 g de Maïzena
- · 60 d de lait
- 1 gousse de vanille
 1 cuillère à soupe de gelée de pommes

Délayez la levure dans trois cuillères à café de lait tiède et laissez reposer 10 minutes.

Faîtes un puits avec la farine, déposez-y l'œuf, le beurre fondu, le sel et la levure. Mélangez, ajoutez le lait puis pétrissez la pâte. Laissez reposer la pâte 1 heure dans un endroit tempéré à l'abri des courants d'air en la couvrant d'un torchon.

Pour la crème, fouettez les œufs et la moitié du sucre, puis ajoutez la Maïzena. Chauffez le lait avec le reste du sucre, la gousse de vanille fendue en deux et après avoir gratté les graines, portez à ébullition et ajoutez-le au mélange précédent hors du feu.

Remettez le mélange sur feu moyen et mélangez jusqu'à ce que la crème épaississe. Retirez-la du feu, versez-la dans un saladier, filmez-la et laissez-la tiédir.

Étalez la pâte dans une tourtière et formez de gros bords. Versez la crème et lissez la surface. Avec les chutes de pâte formez un quadrillage sur la tarte et badigeonnez toutes les surfaces de pâte avec le jaune d'oeuf.

Mettez au four 30 minutes à 210°C. A la sortie du four, laissez tiédir et badigeonner de gelée de pommes.

Son origine : Appelée aussi tarte à gros bords, la tarte au libouli est une spécialité culinaire du nord de la France et plus précisément du Boulonnais. Libouli signifie lait bouilli en patois et les gros bords été formés autrefois pour ne pas que la crème ne s'échappe! Traditionnellement, on faisait la tarte au libouli pour régaler les familles lors des grands repas ou les jours de ducasse ... On l'appelle aussi plus communément : Tarte au papin dérivé du flamand « pap » qui signifie bouillie ou encore tarte berckoise.

Le conseil « ça drache » : Vous pouvez aussi badigeonner la tarte au libouli de gelée de coings ...

MARCHÉ FRANCO SICILIEN À VAUX EN AMIÉNOIS

Bon de commande à compléter et à remettre à :
Daniel LELEU, 12 rue Sainte Anne 80260 Vaux en amiénois
François DENDELEUX, 2 rue Anne Plet 80260 Vaux en amiénois
Sébastien TARRATTE, 12 rue du Bout Magnier 80260 Vaux en amiénois
Paiement par chèque exclusivement à l'ordre de l'AFSV avant le 22 Février 2019
Seules les commandes payées seront honorées!!!

	Adhésion annuelle:10 €	Quantité										
Tél:	Non	Prix Adhérent C	13 €	37€	57€	37 €	12 €	30 €	30 €	30€	TOTAL en €	rd le o1 Mars 2019
om:	Adhérent : Oui	Prix public	15€	17 €	€0 €	40€	13 €	30 €	30€	30€		Commande et réponse attendues au plus tard le 01 Mars 2019
Prénom :		Unité	La caisse de 8 Kg	La caisse de 8 kg	Bidon de 5 litres	Bidon de 3 litres	Bouteille 0,75 L	carton 6 bouteilles	Carton 6 bouteilles	Carton 6 bouteilles		Commande et répons
Nom:	Mail:	Produits	Orange Washington Navel	Orange Vanille	Huile d'olives Bio pression à froid	Huile d'olives Bio pression à froid	Huile d'olives Bio pression à froid	Vin Vermentino blanc	Vin Zibibbo blanc	Vin Syrah rouge		

LES VAL'HEUREUX

LE CLUB DES VAL'HEUREUX

Le samedi 1^{er} décembre 2018, le Club des Val'Heureux a organisé une soirée cabaret animée par Johnny CABARET le sosie de notre Johnny national et interprète de ses chansons connues et appréciées dans le monde entier.

Une petite trentaine de personnes ont assisté à cette soirée au cours de laquelle on pouvait déguster un excellent buffet froid. On attendait plus de monde mais c'est comme çà.

C'est la raison pour laquelle je m'adresse aux Valoises et aux Valois pour qu'ils participent plus nombreux aux différentes activités proposées par les cinq associations de la Commune. Car enfin, nous ne sommes pas un village dortoir, et nous serions heureux que chaque valoise et valois mette sa pièce à l'édifice pour que notre commune soit la plus attrayante possible.

N'hésitez pas à vous investir et vous verrez que vous ne le regretterez pas et contribuerez ainsi au rayonnement de notre commune.

Valoises, Valois, c'est l'affaire de nous tous!



Merci à nos Annonceurs

















Merci de privilégier nos annonceurs chez qui le meilleur accueil vous sera réservé.





